► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au = 21 € de retombées economiques

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 202

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

▶ Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

▶ Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Île-de-France 153 bis, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine 01 70 48 48 20 idf@fondation-patrimoine.org www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur 🕜 🖸 🎔 🛅



VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

Musée de l'Hôtel-Dieu 1, rue Thiers 78200 Mantes-la-Jolie 01 34 78 86 60 collegiale@manteslajolie.fr



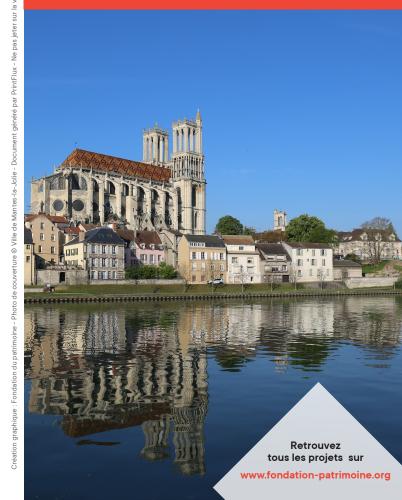


▶ Je donne!

Pour la restauration de

La Collégiale Notre-Dame

de Mantes-la-Jolie



▶ Aidez à la restauration du chevet de la collégiale

♦ ♦ LE PROJET

Par ses dimensions, son unité et sa qualité architecturale, la Collégiale constitue la plus importante église médiévale des Yvelines et l'un des édifices majeurs d'Île-de-France. Fleuron de l'architecture gothique, elle figure sur la première liste de classement des Monuments historiques en 1840.

Malgré de nombreux travaux de restauration entrepris aux XIXème, XXème et début du XXIème siècles, l'édifice présente certains signes de dégradation alarmants.

En 2015, un diagnostic complet établit une cartographie précise des pathologies. Dès lors, la Ville va mener des interventions d'urgence en 2017 puis engager le programme de travaux de restauration, confortation et mise hors d'eau du chevet (partie nord en 2021-2022 puis partie sud en 2022-2023). Ils permettront de préserver ce joyau architectural et d'embellir la silhouette de l'édifice grâce à la restauration des parements en pierre de taille, confortation des arcs boutants, restauration des éléments sculptés, reconstitution des toitures en tuiles vernissées des chapelles rayonnantes, reprise des terrasses audessus des tribunes et remise en état de vitraux et ferronnerie.

♦ ♦ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Souvent appelée « petite sœur de Notre-Dame de Paris », de par ses formes, son élévation sur 3 niveaux et ses dimensions, la Collégiale, comprise dans l'enceinte du château royal, possédait le titre d'église royale.

Les souverains jusqu'à Philippe Auguste furent régulièrement nommés abbés séculiers du lieu (on raconte d'ailleurs que le cœur du roi serait enterré sous le chœur).

De son vivant, la ville, 1er rempart contre les Normands, doit refléter la puissance des Capétiens. Cette rivalité explique en partie la construction d'un édifice aux dimensions si imposantes. Elle fut décidée dès 1140, avant Notre-Dame de Paris, et témoigne de la transition entre les styles roman et gothique. Sa place est d'ailleurs parmi les monuments du 1er âge gothique que sont les Cathédrales de Laon, Senlis ou Noyon.

Montant des travaux	1 519 039 €
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	Juin 2022







▶ Bulletin de don

▶ Oui, je fais un don pour aider la restauration de La Collégiale Notre-Dame

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/47590 ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine La Collégiale Notre-Dame

Le montant de mon don est de

□ 80 €	□ 150 €	□ 250 €	□ 500 €					
Autre montant€								
Nom ou Société :								
Adresse :								
Code po	stal:	Ville:						
E-mail:_								

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €	
Coût réel après réduction de l' impôt sur le revenu	28 € 51 € 85 € 170 € Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l' impôt sur la fortune immobilière	20 € 38 € 63 € 125 € Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
	32 €	60 €	100 €	200 €	

Coût réel après réduction de l'**impôt sur les** sociétés

Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre \square